

également à tous ceux qui travaillent dans l'exportation, qu'ils soient constitués ou non en société et il aurait dû s'appliquer à ceux qui possèdent une maison, pour être logique et juste.

Mais qu'est-il advenu de ce bill dont nous sommes saisis? On nous propose un bill disant que l'obligation pour l'expansion des petites entreprises ne s'appliquera que jusqu'au 31 mars. Depuis deux mois, les banques disent aux petites entreprises qui cherchent à obtenir des prêts dans le cadre de ce programme: «Nous ne vous prêterons pas d'argent dans le cadre d'un programme qui doit prendre fin le 31 mars». Les exploitants de petites entreprises qui cherchent à contracter un emprunt en invoquant cette disposition se retrouvent sur un pied d'égalité avec les grosses entreprises quand il s'agit d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt inférieur. En effet, le gouvernement supprime tout simplement le programme. Ainsi, ceux qui sont allés de l'avant et ont pris des options parce qu'ils espéraient profiter de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises se retrouvent coincés avec un taux d'intérêt de 15 ou 20 p. 100.

Je tiens à dire au ministre, monsieur le président, ainsi qu'à ses responsables, que c'est là un exemple parfait d'une gaffe monumentale de la part du gouvernement actuel. Il sait que le pays a besoin d'intérêts moins élevés, aussi bien la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest ou les provinces atlantiques que le Québec, le Manitoba ou l'Ontario. Les grosses entreprises, les petites entreprises, les petites gens sont éliminées par dizaines de milliers par cette politique des intérêts élevés appliquée aux États-Unis et au Canada. Quantitativement c'est mauvais. J'ai abordé ce thème antérieurement, j'ai donné les chiffres comparatifs de ce que coûte le recours aux intérêts élevés pour combattre l'inflation par rapport au recours à la baisse du dollar. Je répète simplement ce que d'autres orateurs de mon parti ont déjà dit: «Au nom du ciel, faites votre travail de représentants du peuple, et dites que la durée d'application de cette mesure va être prolongée.» Naturellement, le Règlement nous interdit de présenter de pareilles motions qui accroissent les charges financières de l'État.

J'en reviens à mon sujet principal, monsieur le président. Dans mon discours antérieur, dont le ministre se rappelle fort bien puisqu'il l'avait suffisamment mis en colère pour provoquer une réaction de sa part, j'avais dit entre autres choses que le ministre des Finances devrait avoir pour objectif essentiel de lever le maximum d'impôts possible. Or, le niveau actuel d'imposition au Canada et aux États-Unis joue en sens inverse.

Je vous en donne un exemple classique, monsieur le président. Si vous voulez que le régime fiscal rapporte davantage, il vous suffit d'abaisser le taux d'imposition. Les gens vont alors se mettre à faire des affaires. Ils vont prendre ces obligations de développement et développer quelque chose. Cela va créer des emplois qui à leur tour produiront de la richesse. C'est sur cette richesse que le percepteur percevra des impôts.

• (2140)

Certains appellent cela la théorie du potentiel, mais plus simplement, il s'agit d'un moyen d'augmenter les rentrées fiscales en réduisant le taux d'imposition. Cette théorie ne s'applique que dans certains cas. Il y a une douzaine d'années, le gouvernement, dans sa sagesse, décidait de hausser la taxe sur les cigarettes que fumait environ 30 ou 40 p. 100 de la population. On imposa une taxe si élevée que ceux qui demeuraient près de la frontière américaine ont fait passer en

contrebande des camions chargés de cigarettes américaines qu'ils revendaient sans payer aucune taxe. Voyant cela, le gouvernement a décidé très sagement de réduire la taxe, ce qui a fait cesser la contrebande et il a en définitive accru ses recettes.

La même situation s'applique actuellement aux bijoux qui sont la dernière trouvaille des contrebandiers. La hausse croissante du prix des bijoux et l'imposition d'une taxe de luxe ad valorem de 10 p. 100 ont été si durement ressenties que la valeur d'un bijou qu'on peut facilement passer en contrebande a augmenté énormément depuis environ un an. Si on en croit les forces de l'ordre, la valeur annuelle de ce marché de contrebande est passée de 100 millions à 400 millions de dollars.

Les bijoux exercent leur attrait sur beaucoup de gens, non seulement sur les nantis mais aussi sur les gens de la classe moyenne. Il n'y a qu'à demander à sa secrétaire ce qu'elle aimerait recevoir en cadeau et toutes répondent presque inmanquablement la même chose: un bijou. Je propose donc au gouvernement, s'il désire accroître les revenus qu'il tire de la taxe de vente sur les bijoux, de faire la même chose qu'avec les cigarettes et de chercher un taux de taxation qui nous permette de tenir tête à nos principaux concurrents dans ce domaine, les Américains. Cela mettra fin à la contrebande et fera augmenter les revenus du gouvernement. Ces dames seront heureuses et leurs époux ou amants ainsi que le gouvernement y gagneront. C'est la logique simple des gens ordinaires.

Cette logique devient encore plus importante lorsqu'il est question des obligations pour l'expansion des petites entreprises. En effet, le gouvernement va perdre des millions de dollars en permettant aux petites entreprises de tirer profit de l'échappatoire que leur procure la loi fiscale, laquelle permet à l'emprunteur de payer le même taux d'intérêt sur son emprunt que s'il s'agissait d'un dividende. Les emplois et les richesses que le gouvernement créerait probablement au cours des cinq ou dix prochaines années grâce à cette décision, dépasseraient et de loin ce que le gouvernement perdrait en supprimant cet impôt. La plupart des économistes fiscaux du monde anglo-saxon approuvent ce principe. Voilà pourquoi le ministre a eu l'air stupide à la Chambre lorsqu'il a décidé de supprimer ce petit détail qui figurait dans le budget Crosbie et qui tendait à placer les petites entreprises sur le même pied que les grandes sociétés en matière fiscale, à développer et à stimuler l'économie tout en laissant davantage d'argent aux contribuables. Ce n'est pas une nouvelle théorie économique. C'est vieux comme le monde.

En entendant l'autre jour le secrétaire parlementaire du ministre lire son discours émaillé des remarques vieillottes que lui transmet le ministère, ce qui m'a intéressé, c'est de voir combien il a été embarrassé, non pas d'apprendre que son discours était hors de propos, mais qu'il ressassait cette doctrine éculée que nous en avons marre et assez d'entendre le ministère des Finances diffuser. Le secrétaire parlementaire n'a qu'à vérifier auprès de ses collaborateurs qui sont immédiatement en face de lui et ceux-ci lui diront que ce que je dis est vrai. Mais ces collaborateurs ne devraient pas permettre aux ministres d'avoir l'air stupide en tenant de semblables propos à la Chambre. Voilà pourquoi j'ai toujours défendu les ministres des Finances.